



Concours : CAPES INTERNE ET CAER

Section : ARTS PLASTIQUES

Session 2017

Rapport de jury présenté par : Philippe GALAIS

Président du jury

SOMMAIRE

PRESENTATION

- Cadre réglementaire
- Remarques de la présidence du jury
- Données chiffrées

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

- Rendre compte de son parcours professionnel
- Témoigner d'une situation d'apprentissage
- Justifier des choix effectués
- Analyser et prendre du recul
- Rendre compte par écrit

ÉPREUVE D'ADMISSION

- Définir une problématique à partir du dossier
 - S'emparer du dossier
 - Faire des choix
 - Isoler une problématique
- Elaborer une situation d'apprentissage, justifier ses choix
 - Définir le contexte d'apprentissage
 - Préciser la transposition didactique
 - Exposer la situation pédagogique
- Présenter et analyser à l'oral
 - Structuration du propos
 - La voix, la posture
 - Le tableau : quels usages ?
 - Le temps du dialogue

CONSEILS AUX CANDIDATS POUR NOURRIR LEUR RÉFLEXION PROFESSIONNELLE

- Du champ des arts plastiques à la question d'enseignement
 - Le programme, cadre structurant
 - Enjeux du positionnement de la séquence dans le cycle
 - Problématique ou question d'enseignement
 - Précision des termes employés
- Du questionnement à la mise en oeuvre d'un dispositif d'apprentissage
 - La situation pédagogique
 - Place de l'élève
 - Place particulière de l'évaluation
 - La pratique
 - Oeuvres de référence
 - Partenariat

ANNEXES

- Textes officiels de référence
- Bibliographie indicative
- Exemples de sujets

"Par souci de clarté et de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin / masculin (exemple : « directeur.rice ») n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes."

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré, section arts plastiques¹

A. — Epreuve d'admissibilité (coefficient 1).

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) du concours interne

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

1

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027361553&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

B. — Epreuve d'admission (coefficient 2).

Epreuve professionnelle.

Cette épreuve traite d'une situation d'enseignement. Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, comprenant :

- des documents visuels : reproduction d'œuvres empruntées aussi bien au patrimoine qu'à la production contemporaine dans les domaines des arts plastiques, de l'architecture, de la photographie, des techniques artistiques mises en œuvre dans ces divers domaines ;
- des documents textuels : textes esthétiques ou théoriques sur l'art, textes d'histoire de l'art, écrits d'artistes, critiques et commentaires, textes pédagogiques, extraits de programmes, textes relatifs aux technologies artistiques ;
- une demande d'exploitation précise formulée par le jury pour orienter la prestation du candidat et la situer dans un cadre pédagogique déterminé.

Au cours de l'exposé, le candidat analyse tout ou partie du dossier proposé par le jury et présente un ou plusieurs points relatifs aux approches didactiques et aux démarches pédagogiques qu'il serait possible d'élaborer à partir du dossier. A cette occasion, il peut s'appuyer sur des expériences vécues, notamment lorsqu'elles établissent des relations avec les autres domaines artistiques, les autres disciplines, le volet artistique et culturel du projet d'établissement, les partenaires des domaines artistiques et culturels ; ou lorsqu'elles mettent en pratique les nouvelles techniques et technologies. Au cours de l'entretien avec le jury, les échanges portent sur les analyses et les propositions du candidat.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum) ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Le présent rapport vient compléter les précédents et, nous l'espérons, fournir des indications précieuses aux candidats quant à leur future préparation au concours. Il rassemble à cette fin tous les éléments utiles à une meilleure compréhension des attentes et des enjeux de cette modalité de recrutement. Il est donc demandé aux candidats de s'emparer des données fournies, qu'il s'agisse des informations chiffrées, des textes officiels définissant les épreuves du concours ou de ceux régissant l'exercice du métier d'enseignant, afin d'optimiser leur prestation. En effet, il s'agit tout autant de maîtriser les savoirs scientifiques liés aux arts plastiques, leur transposition en objets d'apprentissage, les conditions de la mise en œuvre de leur enseignement, que la forme même du concours (dossier RAEP pour l'admissibilité puis oral professionnel pour l'admission) ou l'état de la réflexion sur l'École.

Vous trouverez dans les pages qui suivent divers exemples ainsi qu'une bibliographie nécessairement sommaire : ils n'ont d'autre ambition que d'indiquer la richesse et la diversité de la culture disciplinaire mobilisée tout au long des épreuves de ce concours et, bien évidemment, dans le cadre quotidien de l'enseignement. Cette culture suppose d'être actualisée, confrontée aux pratiques récentes et vivantes comme à l'histoire de l'art sans laquelle aucune représentation structurée des grands mouvements de l'évolution artistique n'est envisageable, ni, donc, enseignable. Le jury, dont la bienveillance doit être soulignée, est particulièrement attentif à la précision et à la rigueur de la restitution de ces savoirs disciplinaires, comme il est sensible à l'intelligence et à la souplesse de leur présentation aux élèves.

Concernant le RAEP, force est de reconnaître qu'il constitue un défi tout autant pour les candidats que pour le jury : pour les premiers, il suppose qu'ils soient en mesure de mobiliser des compétences d'ordres variés, tout à la fois rédactionnelles, synthétiques et analytiques ; pour les seconds, confrontés à de multiples narrations d'expériences professionnelles, il leur revient de développer des stratégies d'appréciation, d'extraire les éléments pertinents mais parfois délicats à identifier. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est tant apprécié des candidats qu'ils accompagnent leur propos, leurs descriptions, d'indications, parfois très concrètes (restitution de travaux d'élèves, photographies sur lesquelles l'organisation de la salle de classe apparaît clairement, extraits de propos d'élèves et photographies figurant le candidat parmi les élèves, dans une phase significative de la séquence rapportée), l'ensemble étant susceptible d'éclairer et d'informer sur le déroulement réel de ce qui est rapporté, en prenant toute précaution utile au respect de l'image des élèves.

S'agissant de l'épreuve d'admission, épreuve orale prenant appui sur un dossier proposé par le jury en vue de la présentation d'une situation d'enseignement, elle mobilise des qualités très proches de celles qui seront déployées dans l'exercice réel du métier : qualités liées à la conception et à l'élaboration d'une séquence d'enseignement, à sa présentation (communication), à son accompagnement pédagogique ainsi qu'à son évaluation (le candidat lui-même opérant une évaluation immédiate de sa prestation). Elle est donc particulièrement précieuse et doit être abordée avec sincérité et dynamisme, sans a priori quant aux éventuelles attentes du jury, soucieux d'abord de la pertinence et de la cohérence entre les objectifs affichés et leur traduction pour les élèves.

En termes de résultats, la présidence félicite les candidats admis lors de cette session 2017, qui n'a pas permis de pourvoir la totalité des postes ouverts pour le CAPES (38 admis pour 41 postes), notamment du fait d'une faiblesse plus prononcée des prestations orales. En revanche, tous les postes ouverts pour le CAER ont été pourvus (pour mémoire, 24 /26 pourvus en 2016).

Si la forme des éléments constituant le dossier fourni à l'oral a évolué dès cette session 2017 (cf. sujets « zéro ») pour s'adapter aux textes parus en fin d'année 2016, relatifs à la réforme du collège, le dossier RAEP avait conservé cette année encore sa forme antérieure. Dès la session 2018, il sera demandé aux candidats d'intégrer, dans les situations rapportées, ces évolutions institutionnelles récentes que sont les nouveaux programmes disciplinaires, l'élaboration d'une progression conçue à l'échelle du cycle (attendus de fin de cycle), les enseignements

complémentaires que sont les enseignements pratiques interdisciplinaires et l'accompagnement personnalisé. Ils constituent désormais le cadre réglementaire d'exercice en collège.

La présidence tient à remercier vivement les équipes de direction des établissements ayant accueillis le concours et l'ensemble des personnels qui ont participé à cette session. Leur grande disponibilité ainsi que l'attention portée au bon déroulement du concours ont en effet contribué à offrir aux candidats des conditions de préparation et de passation à la fois sereines, studieuses et équitables.

DONNÉES CHIFFRÉES

Session 2017		CAER		CAPES	
Postes ouverts		26		41	
Admissibilité (RAEP)		CAER		CAPES	
Inscrits		166		454	
Présents		122 73,49%		245 53,96%	
Barre d'admissibilité		7		8	
Nombre d'admissibles		59 48,36%		102 41,63%	
Moy. RAEP des présents		7,4		7,26	
Moy RAEP des admissibles		10,64 (7<N<20)		11,31 (8<N<18)	
Moy. RAEP des admis		13,27		12,29	
Admission		CAER		CAPES	
Admissibles		59		102	
Présents		55 93,22%		80 78,43%	
Barre d'admission		9		8	
Candidats admis		26 47,27%		38 47,50%	
Moyenne oral des présents		7,44		7,13	
Moyenne oral des admis		11,35		11,11	
Admis		CAER		CAPES	
Moyenne pour l'ensemble des épreuves		11,99		11,5	
Femmes					
Inscrites		128		346	
Présentes		96		192	
Admissibles		49 51% (pré.)*		85 44% (pré.)*	
Admises		21 21% (pré.)*		31 16% (pré.)*	
*des femmes présentes					
Hommes					
Inscrits		38		108	
Présents		27		58	
Admissibles		10 37% (pré.)*		17 29% (pré.)*	
Admis		5 18% (pré.)*		7 12% (pré.)*	
*des hommes présents					

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) du concours interne, coefficient 1

L'épreuve d'admissibilité prend la forme d'un dossier constitué par le candidat. Le cadre réglementaire, défini par l'arrêté du 19 avril 2013, est rappelé en introduction de ce rapport. Les deux parties constituant ce dossier, éclairées des annexes, permettent au jury d'apprécier un premier ensemble de compétences dont doit disposer le candidat pour s'engager dans le métier de professeur d'arts plastiques. A cet effet, les candidats sont désormais tenus de s'approprier pleinement, avec professionnalisme et pertinence, la réforme du collège et ses nouveaux enjeux. Le dossier RAEP de la session 2018 devra rendre compte de leur appropriation de ces évolutions institutionnelles.

Le jury a fait le choix dans ce nouveau rapport de construire son propos à partir des quatre axes qui définissent les points forts attendus pour l'épreuve d'admissibilité :

- Rendre compte de son parcours professionnel
- Témoigner d'une situation d'apprentissage
- Justifier les choix effectués
- Analyser et prendre du recul

Ces quatre entrées structurantes sont à considérer chacune sous l'éclairage d'une certaine exigence formelle dont les indications essentielles seront rassemblées dans une dernière partie intitulée "Rendre compte par écrit".

Rendre compte de son parcours professionnel

Cette première partie doit permettre au jury d'apprécier ce qui, dans le parcours professionnel du candidat, a nourri sa motivation et contribué au développement des compétences nécessaires à l'enseignement des arts plastiques. Comme cela a pu être signalé dans les rapports précédents, le jury de cette session 2017 a apprécié les présentations claires, synthétiques et non redondantes dans lesquelles le candidat a su valoriser les éléments pertinents de son parcours et les affirmer comme expériences constitutives d'une professionnalisation. En effet, il ne peut s'agir dans cette première partie de décrire un parcours professionnel au sens où celui-ci serait réduit à une présentation exhaustive des activités réalisées, en un déroulé chronologique. Il est d'abord attendu des candidats qu'ils prennent du recul pour identifier et synthétiser ce qui constitue la spécificité de leur parcours. Il n'est pas demandé de reconstruire a posteriori une logique fictive qui aurait animé ce parcours ; il est en revanche fort judicieux de rendre perceptible ce qui conforte la motivation à enseigner de manière générale et plus particulièrement la discipline "arts plastiques". Le candidat se référera utilement au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (B.O. n°30 du 25 juillet 2013) pour nourrir cette réflexion.

Faut-il le rappeler, la formation, initiale et continue, occupe une part centrale dans le parcours des candidats. Or, il a souvent manqué à cette première partie un rappel précis de la formation suivie et des diplômes obtenus, probablement parce qu'une majorité de dossiers fait état d'une formation liée à la discipline "arts plastiques". Cependant, lorsque le diplôme est attaché à des domaines autres que celui des arts plastiques, il convient plus particulièrement d'explicitier les contenus de la formation (modules spécifiques, expériences). Sans engager le candidat dans l'évocation d'affinités personnelles, le jury déplore également que peu de candidats fassent état d'une pratique et d'une culture artistiques actualisées, pourtant essentielles à un exercice éclairé du métier et indispensables à l'appropriation des programmes d'enseignement de la discipline.

Les expériences dans la discipline en tant que vacataire ou contractuel sont à mettre en avant, en joignant autant que possible des avis ou extraits de rapport de visite. Certains candidats ont su valoriser des expériences face à des publics diversifiés en n'omettant pas de préciser en quoi ceci leur permettait de nourrir ensuite une pratique d'enseignant en collège. Nombreux sont les candidats qui font également état de pratiques liées à la médiation culturelle. Il convient alors de préciser ce qui, dans ces expériences, permet plus précisément de se projeter dans le métier de professeur d'arts plastiques. Une réflexion sur la complémentarité apportée par le travail en partenariat prend tout son sens.

Il reste nécessaire de ne pas perdre de vue l'objectif de cet écrit : fournir aux membres du jury des éléments d'appréciation de la compréhension par le candidat de ce qu'est le métier d'enseignant, de ses évolutions et des compétences qu'il requiert. C'est donc à la lumière de ces objectifs simples mais ambitieux, qu'il convient de traiter les éléments du parcours professionnel qui seront présentés.

Témoigner d'une situation d'apprentissage

Si la première partie, liée au parcours du candidat, se nourrit de la diversité de ses expériences et atteste de sa motivation à enseigner, il convient, dans la seconde partie du rapport, de sélectionner avec soin la situation d'apprentissage qui sera présentée. Elle est essentielle en effet pour permettre au jury de déceler les compétences du candidat à construire un dispositif d'enseignement en arts plastiques et à en observer l'efficacité.

Le jury rappelle aux candidats qu'il convient de procéder à la description d'une séquence d'arts plastiques récente mise en place avec une classe entière en collège. Il s'agit d'une expérience vécue par le candidat, synthétisée pour le cadre de l'épreuve. L'arrêté du 19 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré énonce que cette situation d'apprentissage s'inscrit "dans la discipline concernée par le concours" et est relative "à la conduite d'une classe qu'il (le candidat) a eue en responsabilité". Il convient d'accorder à ces précisions toute l'attention qu'elles requièrent afin de ne pas construire des dossiers fragilisés par les conditions mêmes des expériences rapportées.

Le jury a apprécié les rapports décrivant, sans les travestir, les conditions précises de mise en oeuvre de ces situations d'enseignement. Ainsi, certains candidats qui ne bénéficiaient pas d'expérience d'enseignement des arts plastiques en collège ont su se rapprocher d'enseignants expérimentés, sous couvert des chefs d'établissement concernés, afin de mettre en oeuvre une séquence dans les conditions attendues. Leur restitution ne dissimulait pas cette particularité, mais s'en emparait, au contraire, pour interroger la relation éducative fraîchement découverte. Quelques candidats, contraints de mettre en oeuvre une séquence avec un groupe d'élèves réduit, ou dans d'autres niveaux d'enseignement, ont su habilement analyser ce qui peut être transposé dans un cours d'arts plastiques en collège. Le jury souligne toutefois que cet exercice est délicat, qu'il suppose méthode et rigueur, et doit demeurer aussi exceptionnel que possible. Autant que faire se peut, il est conseillé de choisir des situations proches de celles du collège et dans tous les cas, il reste nécessaire de prendre en considération les programmes de la discipline. Le jury regrette également que certains candidats proposent l'analyse d'une séquence observée mais non mise en oeuvre par eux-mêmes.

Par ailleurs, le jury a pu relever à plusieurs reprises des situations très proches tirées de leçons diffusées sur internet. Outre que de tels choix fournissent une image peu flatteuse pour le candidat qui s'est ainsi exonéré d'une part conséquente du travail demandé, ils révèlent une disposition d'esprit qui sied peu à de futurs éducateurs. Enfin, n'ayant pas pensé ces situations, voire même, ne les ayant pas vécues, les candidats sont dans les plus grandes difficultés lorsqu'il s'agit ensuite d'en éprouver l'efficacité au regard d'objectifs qu'ils ne se sont pas fixés. En revanche, certaines séquences apparemment simples, qui ne sont pas totalement originales, mais finement mises en oeuvre et sérieusement analysées, peuvent être particulièrement instructives dans le cadre du concours.

La description de la mise en oeuvre de la situation d'apprentissage sélectionnée se doit d'être précise et nourrie d'éclairages concrets. A ce titre, comme indiqué dans l'introduction de ce rapport, les photographies ou les exemples de documents ou travaux joints en annexe ont un rôle déterminant. Ces annexes viennent en effet attester la réalité de la mise en œuvre pédagogique et éclairer la nature de la séquence proposée. Elles permettent également au jury de se projeter plus aisément dans la situation mise en place, confirment certaines de ses intuitions ou lèvent quelques-uns des doutes qu'il a pu nourrir pendant la lecture. Les choix faits par le candidat peuvent donc contribuer à une meilleure appréhension de son dispositif, des outils qui le structurent et des productions qui en résultent.

Ces annexes introduisent par ailleurs un élément déterminant dans l'enseignement des arts plastiques : la pratique des élèves. Les indications qui sont alors fournies (photographies, travaux d'élèves) sont inévitablement observées à l'aune de ce que le candidat a avancé dans la présentation de la séquence. Cette confrontation permet au jury d'apprécier véritablement l'adéquation entre ce qui relève d'un discours et la traduction de celui-ci en actes. Elle est donc souvent décisive et doit, par conséquent, faire l'objet d'une attention particulière dans la préparation du dossier.

Beaucoup d'annexes sont des documents bruts sans légendes, des visuels peu lisibles, de formats insuffisants et de qualité de reproduction basse fortement « pixélisée » qui rendent la lecture malaisée et portent préjudice au candidat.

Les choix faits par le candidat de présenter dans les annexes :

- des reproductions de travaux d'élèves qui montrent la diversité des réponses à un même dispositif
- des reproductions des évolutions d'une même production témoignant de la réflexion de l'élève
- des photographies d'élèves en action qui permettent une meilleure perception par le jury de la réalité du travail du candidat
- de courtes productions écrites des élèves et des transcriptions de verbalisation, portent témoignage de l'engagement des élèves dans la pratique et de l'efficacité du dispositif .

Des annexes de qualité viennent appuyer un propos et non l'illustrer ; elles sont articulées à des renvois méthodiques au corps du texte. Un va-et-vient entre l'exposition théorique d'une intention et la pratique concrète de l'enseignant par le biais de documents visuels éclairants ne peut qu'aboutir à une meilleure compréhension du projet pédagogique. De même, les sources des références et des ouvrages évoqués devraient être indiquées en bas de page. Tous ces éléments contribuent à renforcer l'éclairage de la séquence proposée et permettent au jury de mieux appréhender la situation d'enseignement mise en œuvre.

Justifier des choix effectués

Cette situation d'apprentissage identifiée, il convient de la restituer et de procéder à son analyse. Dès lors, il n'est pas attendu une description linéaire de la séquence proposée, mais une présentation structurée autour de temps forts. Il s'agit de restituer la dynamique qui a prévalu lors de l'élaboration de cette situation d'enseignement pour la confronter ensuite à sa mise en oeuvre. Ainsi, du récit, doivent se dégager de manière évidente la problématique de la séquence et le cheminement qui y conduit, les modalités de sa mise en œuvre et les apprentissages qui sont envisagés.

Pour nourrir cette analyse, le candidat veille à restituer le dispositif d'enseignement de la manière la plus efficace. Il s'agit de permettre au jury de comprendre les choix engagés dans la conception, au regard des programmes et du public visé. La préparation de la séance suppose que soient définis les objectifs d'apprentissage en regard du niveau de classe, les compétences visées selon le cycle concerné, les modalités de l'évaluation. Elle engage à s'interroger également sur les moyens mis en œuvre, sur la pertinence et la précision des références, la nature des réponses qui seront probablement apportées par les élèves, la variété des médiums qui seront ou non proposés. Le jury renvoie à la lecture de la troisième partie de ce rapport pour les observations et conseils liés à la conception d'une séquence d'apprentissage.

Le jury a pu observer des glissements inappropriés entre l'écrit adressé aux membres du jury et celui destiné aux élèves. Le rapport s'adresse à un public disposant de l'expertise nécessaire pour saisir les subtilités propres au champ disciplinaire. Il évoque des concepts pédagogiques, didactiques et un vocabulaire spécifique approfondis. La restitution de la séquence nécessite d'explicitier le dispositif proposé aux élèves. Lorsque des documents spécifiques sont adressés à ces derniers, le candidat veille à le préciser clairement. Le jury a pu constater en effet que certaines fiches peuvent avoir toute leur place dans le cadre de la préparation des cours mais ne peuvent en aucun cas être transmises en l'état à des élèves. L'écrit s'adressant aux élèves, en pleine construction de leurs apprentissages, doit être formulé de manière à ce qu'ils puissent se l'approprier.

Ainsi, il est important que les candidats sachent se placer dans le bon registre rédactionnel. Il leur appartient par conséquent de moduler leur registre de langue et les modalités de communication selon qu'ils s'adressent aux membres du jury ou aux élèves.

La présentation de la séquence doit permettre au jury de situer les choix effectués par le candidat lors de la conception de la séquence et d'en comprendre les effets produits par sa mise en oeuvre effective dans une classe. Cette restitution sera problématisée, afin de faire état de la réflexion du candidat sur sa pratique professionnelle.

Analyser et prendre du recul

S'il est essentiel pour un candidat de faire la démonstration de sa capacité à concevoir et mettre en oeuvre des séquences, il est tout autant indispensable qu'il renseigne le jury sur son aptitude à interroger, a posteriori, l'ensemble de ce travail afin d'en repérer les manques, les ruptures didactiques, mais aussi pour comprendre ce qui s'est révélé particulièrement efficace avec une classe donnée. Cette analyse critique éclaire les choix pédagogiques et fait de la séquence un objet de réflexion. L'explication descriptive de la séquence ne suffit pas à cet exercice de rigueur intellectuelle. Cela suppose un déroulé dialectique qui construit un dialogue entre séquence et recul critique.

La mise en oeuvre d'une séquence se nourrit d'interactions entre le maître et les élèves, entre les élèves eux-mêmes, qui permettent de construire la réalité des apprentissages. Le candidat doit veiller à rendre compte au jury des écarts entre l'ambition annoncée dans la conception et la mise en oeuvre effective, mais plus encore, à en analyser les causes. Une analyse pertinente, appuyée sur les productions des élèves déposées en annexe, permettra au jury d'apprécier la capacité du candidat à prendre du recul sur les réussites et les difficultés de la mise en oeuvre, à réorienter son dispositif et à en concevoir des prolongements.

Le candidat appréciera les écarts entre ses attendus et les productions réalisées, et cherchera à rendre compte des apprentissages effectifs. Des questions pertinentes pourront nourrir sa réflexion. Quelle est la part de l'élève dans le dysfonctionnement du dispositif ? Quelle est celle de l'enseignant ? Le dispositif est-il adapté au niveau ? La dimension artistique de cet enseignement a-t-elle été assurée ? Ces questions alimentent la posture de l'enseignant.

En observant son dispositif pédagogique, en élaborant éventuellement d'autres stratégies, le candidat se place d'emblée dans la posture de l'enseignant apte à raisonner, à se questionner et à apprécier ce qui se passe dans la classe. Il peut alors répondre à de nouvelles interrogations : le dispositif que je propose met-il en évidence l'objectif que j'ai retenu, ou est-il une simple activité qui met l'élève en action sans visée bien précise ? Qu'apprend l'élève lorsqu'il pratique ? Comment lui permettre de donner du sens à sa pratique ? Quelle est la réelle plus-value de la verbalisation ? La capacité du candidat à procéder à des remédiations lui permet de vérifier la pertinence de sa séquence et d'enclencher si nécessaire de nouvelles pistes de travail et de nouvelles stratégies.

Quelques bons dossiers ont su montrer les choix opérés dans la conception et la mise en oeuvre de la séquence et analyser les doutes quant à leur efficacité. De même, le jury a eu le plaisir de constater la capacité de certains candidats à opérer un recul critique leur permettant de proposer de nouvelles stratégies et d'amorcer de nouvelles pistes de travail, en se mettant à distance et en mesurant l'écart entre leurs objectifs et les productions des élèves.

Rendre compte par écrit

Maîtrise de la langue

Le dossier ne peut faire l'économie d'une présentation soignée et d'une relecture attentive. Il convient de rappeler que le candidat doit se conformer à la norme exigée, tant dans la constitution que dans la forme.

Comme stipulé dans le référentiel de compétences du métier d'enseignant (BO du 25 juillet 2013), maîtriser la langue française à des fins de communication apparaît comme un prérequis incontournable pour l'exercice de notre profession. La clarté de la communication doit être centrale en situation d'enseignement mais également dans le dossier à destination du jury. Le candidat composant chez lui son dossier et disposant par ailleurs d'une période relativement longue pour le constituer se doit de proposer un document exempt d'erreurs d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe, d'autant qu'il lui est possible de soumettre le document à un tiers pour vérification. L'aspect visuel du dossier (qualité du papier, respect de la typographie demandée, mise en page) participe d'une lecture agréable et aisée.

Mise en page

Le remplissage excessif de cet espace par un développement dense et une mise en page compacte nuit à la lisibilité, non seulement de l'écrit mais également du cheminement des idées. Il est important aussi de proposer un texte lisible, aéré et dont les parties s'articulent de manière pertinente. Cette mise en forme augure de la qualité des documents qui seront transmis aux élèves ; elle atteste de la capacité du candidat à concevoir clairement son enseignement.

Conformité

Le jury rappelle que les dossiers non conformes ne peuvent être évalués (absence de l'une des parties, absence d'attestation ; tampon et signature attestant de l'expérience en établissement). Il souligne que le dossier ne peut contenir d'éléments au format numérique quels qu'ils soient (clef USB ou DVD). Le support numérique n'est pas envisageable pour des raisons d'égalité des candidats dans le cadre du concours.

Structuration du dossier

Il est attendu une certaine précision du propos et une articulation efficace des différentes parties de l'exposé. Il a été constaté en effet à de nombreuses reprises un développement confus mêlant de manière peu judicieuse différentes composantes : entrées des programmes, compétences évaluées, consignes, documents destinés aux élèves et moments de verbalisation. La multiplication des digressions perd le lecteur et nuit à sa compréhension de la séquence proposée.

A l'inverse, la situation exposée ne peut pas se résumer à un tableau. S'il n'est pas pensé autour d'objectifs et à partir d'une problématique, un tel tableau n'apporte aucune clarté supplémentaire. Bien au contraire, il masque souvent l'absence de réel questionnement. La reformulation des missions de l'enseignant ou celle des programmes, le manque ou l'approximation du vocabulaire, des références qui ne présentent pas d'intérêt sinon de remplir un espace destiné à l'élaboration d'un dispositif et de son analyse, sont autant d'écueils que le candidat doit éviter.

L'absence de plan, les maladresses de syntaxe, le manque de cohérence entre les parties soulignent les difficultés du candidat à comprendre les véritables enjeux didactiques et pédagogiques inhérents à la discipline. Il s'agit de mettre en avant uniquement les composantes significatives de la séquence décrite et d'en analyser les éléments constitutifs.

Dans cette logique, la citation judicieuse de courts extraits des textes officiels, la précision du vocabulaire, la présentation de références pertinentes venant éclairer le propos, ont été appréciés. Pour compléter ce premier ensemble de remarques, le jury invite le candidat à s'appropriier les conseils donnés en troisième partie de ce rapport.

ÉPREUVE D'ADMISSION

Coefficient 2

L'épreuve orale professionnelle d'admission occupe une place importante dans le concours interne car elle permet, lors de la rencontre avec le candidat, de mesurer et d'identifier ses compétences et ses connaissances relatives au champ des arts plastiques, et ce, tant d'un point de vue théorique que pratique et culturel. Elle est aussi l'occasion d'éprouver les capacités argumentatives du candidat, d'apprécier la maîtrise de sa prestation orale (richesse et précision du vocabulaire, clarté du propos) tout autant que sa gestion de l'environnement physique et relationnel. S'il s'agit également, dans cette épreuve, de s'exposer en pédagogues, les candidats doivent avoir conscience du fait que la pédagogie engage, bien au-delà de la position magistrale, des stratégies, des dispositifs, des activités, des rythmes, des durées... .

Ce rapport de jury de l'admission s'emploie à indiquer et à préciser aux candidats les attendus de cette épreuve qui intègre nécessairement les évolutions institutionnelles récentes et prend appui sur les items d'évaluation de la session 2017, pour structurer son propos :

- Définir une problématique à partir du dossier
- Elaborer une situation d'apprentissage, justifier ses choix
- Présenter et analyser à l'oral

Définir une problématique à partir du dossier

L'épreuve orale professionnelle engage le candidat à se saisir du dossier qui lui est fourni pour construire son exposé. Le jury renvoie le candidat aux annexes de ce rapport pour observer un exemple de dossier proposé lors de cette session. Les éléments qui le composent constituent le matériau à partir duquel le candidat conduira l'analyse, dont il se servira pour étayer sa réflexion, apporter des connaissances et susciter des interrogations dans la perspective de l'élaboration d'une séquence d'enseignement. Il est donc indispensable, très rapidement, d'observer les œuvres proposées, de les mettre en relation, de rechercher des questionnements en lien avec le texte fourni et, d'une manière générale, de croiser ces éléments. Il s'agit pour le candidat, d'émettre des hypothèses quant à la relation qu'entretiennent images et texte avec l'extrait des programmes afin d'isoler quelques-uns des principaux enjeux didactiques.

S'emparer du dossier

Il convient d'attirer l'attention du candidat sur la précision et la qualité de la saisie du dossier dans sa relation au programme. Une culture solide, soutenue par une analyse fine du dossier, conditionne l'émergence d'un questionnement efficace qu'il s'agira ensuite de transposer en une situation d'enseignement. Il ne faut pas perdre de vue, donc, que cette épreuve est en relation étroite avec l'exercice futur du métier d'enseignant du second degré ; qu'elle suppose de ce fait une connaissance avérée et agile des nouveaux programmes du collège.

En s'emparant du dossier, le candidat devra aussi faire preuve de sa capacité à s'exprimer avec clarté et précision, à argumenter, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux du champ des arts plastiques et de leur enseignement. Il pourra alors connaître et reconnaître, situer et questionner, mettre en perspective et en tension, faire des choix et les expliciter.

Le dispositif pédagogique ne pourra, dès lors, prendre l'apparence d'une proposition artificielle, prédéfinie, présentée par le candidat à la suite d'une description superficielle des documents, puisqu'il découle de l'analyse du corpus documentaire dont il propose une appropriation cohérente.

Il est attendu du candidat qu'il ne se limite pas à la seule description des documents, nécessaire mais peu féconde si elle n'est accompagnée de l'analyse, de l'interprétation, et plus encore de la confrontation entre documents iconiques et textuels. Une sensibilité artistique, une connaissance affirmée du champ référentiel et l'emploi d'un vocabulaire spécifique sont essentiels à cette appropriation. Les meilleurs candidats ont souvent, dès le début de leur prestation, mis l'accent sur l'entrée du programme et le cycle proposés. Ils ont simultanément présenté et explicité les liens qui se tissent avec les autres documents du corpus.

Faire des choix

Des choix sont à opérer par le candidat tout au long de la saisie des documents pour que des enjeux plastiques précis apparaissent et soulèvent progressivement des questions complexes. Le jury invite le candidat à se reporter aux conseils donnés en troisième partie de ce rapport pour accompagner la construction d'une transposition didactique.

Cette saisie du dossier ne peut relever d'une découverte « naïve » des documents. Contrairement à une conception répandue, la problématique ne se révèle pas nécessairement, ni exclusivement à l'issue d'une lecture, fût-elle scrupuleuse, des images et des textes. Elle prend d'abord la forme d'une hypothèse de questionnement, dont l'infirmité ou la confirmation constituent le véritable enjeu de cet oral. Il s'agit en quelque sorte d'instruire le dossier afin d'éprouver la solidité de cette première hypothèse, et le cas échéant, d'en formuler une seconde. Ce qui n'est pas sans conséquences sur la nature de la lecture et de l'analyse ainsi engagées! En effet, cela suppose de privilégier tel aspect, tel élément ou tel fonctionnement, dont on sait qu'il produira, dans sa confrontation à d'autres documents, une dynamique d'investigation particulièrement stimulante.

L'analyse opère des choix au service d'un projet de lecture des œuvres et des documents ; l'oral restitue pour le jury la cohérence et la logique de ce cheminement intellectuel lisible dans la proposition de travail faite aux élèves. Cette démarche suppose qu'une intention préalable oriente l'observation et l'analyse vers les éléments les plus pertinents, pour ensuite définir un enjeu d'enseignement. Elle requiert rigueur, maîtrise disciplinaire et lucidité : autant de capacités indispensables à l'exercice du métier, qu'il convient donc de cultiver pendant la préparation au concours.

Isoler une problématique

Le candidat aura la possibilité de proposer soit une problématique qui s'affine au fur et à mesure de l'exploration des éléments qui constituent le dossier, soit une saisie de l'ensemble du dossier qui, grâce à une observation fine des éléments, nourrira la réflexion qui le conduira *in fine* à la problématique. Dans tous les cas, il se saisira de l'extrait du programme pour observer les œuvres et les faire s'éclairer les unes les autres.

Le candidat est invité à identifier un ou plusieurs problème(s) à dépasser ou à résoudre. Pour mettre en évidence ce qui sera utile pour construire la problématique, le candidat sollicite constamment les actions suivantes. Il est à noter que l'ordre de prise en compte de ces actions peut varier en fonction des choix opérés par le candidat. En effet, la problématique ne se dégage pas nécessairement à la fin de l'enquête :

- voir, puis regarder les œuvres proposées
- s'en saisir dans leurs particularités, leurs singularités tout en les confrontant et non pas nécessairement successivement ;
- saisir la singularité plastique des œuvres (processus de création, gestuelle au sein d'un dispositif, spécificité matérielle et technique...) ; en souligner les enjeux sémantiques ; les situer d'un point de vue historique, sociologique, politique;
- utiliser le vocabulaire du champ des arts plastiques ;

- croiser les documents constitutifs du dossier et les lier à l'entrée du programme et au cycle proposés ;
- repérer et nommer les enjeux spécifiques aux arts plastiques et à leur enseignement ;
- exposer ses intentions, ses choix, et les notions retenues comme étant le résultat de l'analyse ;

Une approche superficielle des documents (voire une simple « lecture ») et une absence de mise en perspective avec le point de programme cité porterait préjudice à la qualité de l'analyse et de la démonstration qui sont attendues lors de l'exposé. L'identification d'un enjeu d'enseignement pertinent par rapport aux programmes découle de la mise en tension d'un nombre réduit de notions présentes dans les divers éléments du dossier. Le travail de problématisation consiste à repérer ces notions, à en réduire le nombre par rapprochements, puis à proposer une formulation qui révèle une tension génératrice et stimulante. L'exposé est nourri de connaissances ; il reflète la structuration de la pensée qui permet au candidat de faire émerger les notions et les questions utiles à la construction de la problématique.

Le candidat s'appuiera sur ce que le dossier a permis de dégager pour ensuite formuler un questionnement qui invite à résoudre un problème par le biais d'un dispositif d'enseignement. Il pourra également s'aider de sa connaissance du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation pour construire sa saisie du corpus documentaire et son cheminement vers l'élaboration de la séquence pédagogique.

Elaborer une situation d'apprentissage, justifier ses choix

A partir du travail précédent, le candidat doit construire une séquence d'enseignement dont il exposera les différentes phases ainsi que leurs spécificités. Le jury sera alors en mesure d'apprécier l'appropriation du dossier et l'ensemble du travail d'élaboration réalisé par le candidat pour parvenir à une séquence d'enseignement qui favorise la mise en place d'apprentissages en arts plastiques.

Définir le contexte d'apprentissage

Dans la continuité de l'analyse du dossier et en rapport étroit avec la problématique définie, il est attendu du candidat qu'il maîtrise le passage délicat des savoirs savants aux savoirs à enseigner (il s'agit de ce que Chevallard, 1985, désigne comme *la transposition didactique*). Il s'agit dès lors de resserrer les choix, parmi les notions identifiées préalablement pour proposer un dispositif d'enseignement qui, correctement ancré dans l'expérimentation et la pratique, permette d'atteindre les apprentissages ciblés.

S'agissant de situer le contexte d'enseignement, nombreux sont les candidats qui énoncent rapidement un niveau de classe pour s'attarder sur le contexte matériel d'exercice. Si la qualité des locaux et du matériel à disposition est indéniablement essentielle dans le cadre de l'enseignement, le jury attend davantage une explicitation quant au choix du niveau de classe et renvoie à cet effet à la troisième partie de ce rapport.

La séquence présentée doit s'inscrire dans le cycle identifié par l'entrée du programme ciblée sur la première page du dossier. Le candidat ne doit pas perdre de vue la logique curriculaire (inscription dans un cursus de formation) et spiralaire (progression par approfondissement) de l'enseignement des arts plastiques. Le jury attire l'attention des candidats sur cette étape introductive qui doit être justifiée et précise. Il s'agira de présenter une séquence qui s'inscrive dans le temps long du cycle et non une succession de propositions qu'il serait difficile d'argumenter et d'expliciter sur le temps contraint de l'oral. Pour autant, il n'est pas demandé aux candidats qu'ils décrivent chacune des séquences de ce travail.

Préciser la transposition didactique

« Privilégiant la démarche exploratoire, l'enseignement des arts plastiques fait constamment interagir action et réflexion sur les questions que posent les processus de création, liant ainsi production artistique et perception sensible, explicitation et acquisition de connaissances et de références dans l'objectif de construire une culture commune. »

Programmes d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4)²

L'analyse des documents, la problématique dégagée et la transposition didactique doivent être envisagées comme un tout s'articulant de façon claire, afin d'éviter ce que le jury observe encore trop souvent, à savoir un dispositif pédagogique qui ne correspond pas à la question à traiter ou encore qui s'en éloigne de telle façon qu'il est ensuite impossible au candidat de justifier ses choix. Il est recommandé à ce moment clé de l'oral d'opérer des allers-retours fréquents entre le dossier, les notions, la problématique et la situation d'enseignement proposée.

Dans ce moment de transition entre analyse et séquence proposée, le jury met en garde les candidats qui présentent une liste d'objectifs ou de notions, voire de pseudo-notions. Cette dérive qui consiste à ne pas opérer de sélection claire dans les questions posées par l'analyse des documents, conduit encore trop souvent à un dispositif dont les objectifs ne sont pas atteignables à travers une proposition unique. Le jury renvoie à la lecture de la troisième partie de ce rapport pour nourrir la réflexion des candidats sur la transposition didactique.

Les candidats ayant le mieux réussi à transformer les questions soulevées par l'analyse des documents en situations d'enseignement sont ceux qui :

- ont annoncé clairement, et souvent dès le début de leur exposé, la notion dégagée, le questionnement qui en découle et la problématique qui mettra l'élève en situation de pratique réflexive.
- ont anticipé le questionnement des élèves, les réponses possibles.
- sont allés à l'essentiel en permettant au jury d'apprécier la pertinence de l'articulation entre le didactique et le pédagogique.

La construction simple du propos révèle une bonne connaissance des enjeux de la discipline.

Exposer la situation pédagogique

Le jury rappelle que le candidat peut s'appuyer sur son expérience réelle, afin de faire partager de manière dynamique ses choix pédagogiques. Cependant, cette opportunité ne doit pas conduire à restituer une séquence dont le rapport avec le dossier serait franchement approximatif, voire totalement artificiel. A vouloir absolument citer une expérience vécue comme satisfaisante, le candidat prendrait le risque de nier toute spécificité au dossier.

Les candidats qui font l'effort de construire un dispositif d'apprentissage original, en relation étroite avec le dossier, sont au contraire particulièrement appréciés.

Les prestations de qualité ont mis en lumière une certaine diversité stratégique :

- des situations motivantes et variées pour les élèves ; sources d'expérimentations, de questionnements et d'apprentissages.
- des modalités renouvelées, s'appuyant sur des pratiques artistiques plus audacieuses ou expérimentales : performance, installations in situ, création numérique ...

Le jury renvoie à la lecture de la troisième partie de ce rapport, apportant des conseils pour la construction d'une séquence pédagogique, au regard des observations issues des prestations des candidats.

Si l'originalité est toujours bienvenue dans le cadre d'un tel concours, le candidat doit avant tout être en mesure d'explicitier les choix effectués et les apprentissages qu'il pense en dégager. Inversement, il n'est pas question de limiter son ambition pédagogique aux conditions d'exercice que l'on a pu connaître ou que l'on pense être celles habituellement rencontrées. Faire preuve d'imagination, savoir envisager des situations renouvelées mais justifiées atteste d'une certaine souplesse intellectuelle et d'une solidité théorique réelle, toutes deux essentielles à un exercice ambitieux et assuré du métier.

² B.O. spécial du 26 novembre 2015 Annexe 3 : cycle des approfondissements (cycle 4)

Présenter et analyser à l'oral

Structuration du propos

Si le propos est mal conduit et souffre d'un manque de structure, des incohérences s'installent. Afin d'éviter cet écueil, source d'égarement et de panique, il est nécessaire qu'en amont, le candidat soit en mesure d'organiser ses idées. Le temps de préparation doit être l'occasion d'établir un plan qui guidera un déroulement fluide du discours. Comme le professeur doit le faire face à ses élèves, un discours structuré, simple mais non simpliste, rend le propos aisément accessible et témoigne d'une pensée claire. Le candidat gagnera donc à planifier son exposé de manière précise et concise.

La maîtrise du temps imparti prend toute sa place lors de l'épreuve orale. Le jury constate que certains candidats éprouvent des difficultés à gérer les feuillets parfois inutilement accumulés lors de la préparation. Si cela peut engendrer une mauvaise gestion du temps, c'est aussi et avant tout le signe d'un manque d'organisation qui obscurcit le propos. Une sélection rigoureuse et une hiérarchisation des idées empêcheront toute digression, toute confusion, et laisseront augurer d'une véritable capacité à enseigner. Dans cette perspective, le jury conseille de construire l'exposé uniquement sur des notions parfaitement assimilées, et encourage les candidats à adopter un dispositif simple et agissant : une carte heuristique ou un découpage plus classique mais clair seront un support de présentation rassurant pour le candidat, et permettront au jury d'apprécier la démarche pédagogique présentée.

La voix, la posture

La prise de parole mérite une attention particulière : elle est au centre de tous les échanges entre le jury et les candidats. Les prestations sont dans l'ensemble portées par une bonne dynamique et traduisent, en ce sens, une motivation franche de la part des candidats. En outre, elles mettent en avant un point essentiel aux yeux du jury : une forme de plaisir éprouvé dans l'acte de transmission.

Afin de captiver son auditoire, le candidat doit moduler sa voix, il doit être conscient de sa valeur persuasive (volume sonore, vitesse d'énonciation, silences éventuels...). Les intonations doivent être opportunes pour développer avec rythme un propos habité. L'éloquence est un réel atout. Elle permet de donner de l'importance aux points essentiels du discours et d'en assurer une bonne compréhension. Un oral intelligible, pondéré et clair, aide le jury à accéder à la pensée du candidat. Là encore, il atteste par avance d'une certaine aptitude à enseigner.

A contrario, certains candidats devraient faire preuve de plus de retenue et savoir maîtriser leurs élans. Une attitude malséante est inacceptable. Rappelons que cette épreuve, organisée par le Ministère de l'Education Nationale, est une épreuve de recrutement conduite par des collègues professeurs et des inspecteurs pédagogiques régionaux. Ne serait-ce qu'à ce titre, il convient de faire la démonstration de sa capacité à agir en fonctionnaire, de manière éthique et responsable, civile et respectueuse.

Dans le dialogue, la gestualité participe largement et efficacement à la conduite d'une démonstration. Si le candidat ne maîtrise pas totalement l'art oratoire, considérant de surcroît que le stress est un facteur important durant l'oral, il doit tout de même faire montre d'une certaine aisance. Dans cette optique, le jury met ici en valeur les candidats qui ont su faire de leur corps et de leurs gestes des alliés dans la conduite de leur prestation orale. L'espace doit être investi physiquement et les candidats qui s'y déplacent heureusement font montre d'une aisance que le jury ne peut qu'apprécier et qui augure du dynamisme de l'enseignant devant sa classe.

Le tableau : quels usages ?

Le candidat dispose d'un tableau. C'est un espace d'expression et de communication à part entière. Cet outil ne peut en aucun cas être négligé. Certains candidats s'en servent à très bon escient : le tableau est alors un support pour des notes, des croquis et des démonstrations. Utilisé avec justesse, il permet au candidat de se rassurer et donne au jury une image clarifiée de son propos. Attention toutefois à la lisibilité, à ne pas le surcharger. De même, le jury s'étonne du peu d'attention que certains candidats accordent à leur graphie. Outre qu'une écriture maladroite nuit à la compréhension, le manque d'intérêt porté à la dimension visuelle donc plastique de l'écriture peut surprendre de la

part de candidats à un CAPES d'arts plastiques. Dans le même esprit, il peut être demandé aux candidats d'effectuer des schémas, des croquis qui renseignent sur une première forme de maîtrise technique exigible s'agissant du recrutement dans cette discipline. Il est donc conseillé aux candidats de ne pas négliger, dans leur préparation, cette maîtrise fondamentale.

Le temps du dialogue

La distribution du temps de parole durant l'entretien est déterminée par les interactions entre le jury et le candidat. En cas de chevauchement, le droit de conserver la parole s'affirme le plus souvent en utilisant des procédés non verbaux. C'est cette attention particulière qui permettra au candidat de s'assurer de la bonne conduite de l'entretien. Si certains candidats monopolisent l'espace de parole, ce n'est en aucun cas un gage de réussite. Ce temps d'échange est précieux et doit être utilisé avec pertinence. Mieux vaut une réponse efficace, concise et pertinente qu'une logorrhée, et le jury le déplore, qui relève souvent de la stratégie d'évitement.

Le jury met en valeur les prestations de candidats qui ont fait preuve de réelles capacités à se remettre en question lorsque certains points de leur exposé sont soulevés et questionnés. Si certains se crispent et refusent d'émettre de nouvelles hypothèses concernant leur dispositif pédagogique ou leur analyse des documents, d'autres acceptent de s'interroger, souvent avec finesse, et font l'effort d'apporter un éclairage heureux et constructif. C'est cette faculté de déplacement dans la conduite d'une réflexion qui souvent peut crédibiliser la posture professionnelle du candidat.

CONSEILS AUX CANDIDATS POUR NOURRIR UNE RÉFLEXION PROFESSIONNELLE

Construire une séquence nécessite de faire des choix dans le champ des arts plastiques pour en dégager, au regard des programmes et des élèves, une question d'enseignement. Le jury apprécie les candidats qui ont su partager le cheminement qui les a conduit à définir une problématique.

Il convient ensuite de préciser un dispositif d'enseignement prenant en compte la diversité des données : la gestion de l'espace, du temps, l'organisation matérielle, les consignes, les modalités d'évaluation etc. Là encore, le jury apprécie que ces choix soient éclairés par les candidats, en ce qu'ils sont porteurs de sens quant aux apprentissages engagés. C'est en réfléchissant au sens des propositions de cours que le candidat pourra vérifier qu'il contribue à la formation de l'élève.

Dans cette dernière partie du rapport, les membres du jury attirent l'attention des candidats sur des points de vigilance observés de manière commune, tant dans le rapport écrit d'admissibilité, que dans l'épreuve orale d'admission. Les documents d'accompagnement, disponibles sur le site Eduscol, constituent une aide précieuse pour mieux s'appropriier les enjeux des nouveaux programmes en termes d'apprentissages. Le jury a apprécié les candidats qui ont lu ces textes en profondeur, qui les ont médités et mûris afin d'en « faire leur miel », pour reprendre la formule de Montaigne et ainsi mettre en lumière l'intérêt des situations d'enseignement proposées dans leurs dimensions didactiques, pédagogiques et artistiques.

Le jury recommande aux candidats la lecture des ressources d'accompagnement des programmes suivantes, interrogeant le passage des oeuvres aux apprentissages :

Une étude de cas. « Intérieur bleu ! »

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/30/5/17_RA_C4_AP_Interieur_bleu_partie_1_567305.pdf

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/30/7/18_RA_C4_AP_Interieur_bleu_partie_2_567307.pdf

Du champ des arts plastiques à la question d'enseignement

Le programme : cadre structurant

Les nouveaux programmes mis en place depuis la réforme du collège articulent différents éléments à prendre en compte par le candidat dans la construction du dispositif pédagogique (les nouveaux cycles et les parcours de formation curriculaire, les contenus disciplinaires et les compétences).

La plupart des candidats ont rattaché leur proposition didactique au cadre du programme, notamment pour définir les compétences mises en jeu. Mais une partie d'entre eux seulement a été capable de bien faire comprendre, au delà de la lettre des textes officiels, l'esprit des apprentissages qu'ils recouvrent. En effet, il ne suffit pas d'énoncer une quelconque entrée du programme pour qu'apparaissent spontanément les objectifs de la séquence. Il est nécessaire de préciser les objectifs en fonction du champ notionnel et des enjeux que soulève cette séquence spécifique.

Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance d'un savoir expert dans la perspective de la construction d'un apprentissage mais aussi dans la transmission du savoir aux élèves. En effet, une approximation du vocabulaire spécifique a conduit à des propositions d'apprentissage inopérantes (exemple : différence entre ressemblance et vraisemblance non maîtrisée).

Cette question centrale des savoirs scientifiques doit conduire le candidat à :

- maîtriser le champ lexical disciplinaire ;
- savoir relier ces termes avec les questions travaillées dans la création artistique et dont les œuvres témoignent ;
- construire son enseignement en faisant appel à des connaissances rigoureuses.

Ressources pour l'accompagnement des programmes, recommandations :

Principes didactiques et pédagogiques fondamentaux des arts plastiques.

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/29/3/4_RA_C4_AP_Fiche_3_567293.pdf

Mise en perspective des programmes et continuum d'une formation en arts plastiques sur l'ensemble des cycles.

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/29/1/3_RA_C4_AP_Fiche_2_567291.pdf

Enjeux du positionnement de la séquence dans le cycle

Choisir un niveau de classe, une période, présumer de prérequis, doit pouvoir être argumenté et doit conduire le candidat à définir un dispositif d'enseignement souple qui permettra de répondre à la diversité des apprentissages et donc à la réalité du terrain comme à la prise en compte de l'élève. La situation d'enseignement se doit d'être une réflexion stratégique et pédagogique. L'enseignant est celui qui pense et structure son enseignement, il est donc souhaitable pour le candidat de montrer qu'il maîtrise le dispositif et qu'il peut en interroger la pertinence d'ensemble. Cette capacité de recul est constitutive de l'exercice de la profession enseignante et le jury attend que les candidats en fassent la preuve tant dans le dossier du RAEP que dans l'épreuve orale d'admission. Ainsi il est important d'évaluer la solidité du dispositif présenté à l'aune des questionnements suivants :

- La situation d'apprentissage s'inscrit-elle dans une logique d'approfondissement à l'échelle du cycle ?
- Les éléments de progression favorisent-ils une pratique réflexive, permettent-ils de développer les compétences ?
- Le niveau choisi, la période de l'année privilégiée sont-ils identifiés et justifiés, sans tomber dans des formalismes stériles ?
- Quels sont les prérequis des élèves ? Qu'ont-ils pu apprendre dans les cycles précédents, au regard des programmes d'enseignement ? Qu'ont-ils déjà travaillé dans le cycle qui pourrait être réinvesti dans cette séquence ? Qu'apporte la présentation d'une telle séquence en début ou en fin d'année ?

Ressources pour l'accompagnement des programmes, recommandations :

Penser son enseignement dans une logique de cycle.

<http://eduscol.education.fr/cid111692/ressources-d-accompagnement-arts-plastiques-c4-penser-enseignement-logique-cycle.html#lien>

Comment reconnaître une progression spiralaire en arts plastiques ?

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/29/7/6_RA_C4_AP_Comment_reconnaitre_une_progressionspiralaire_567297.pdf

Problématique ou question d'enseignement

Comme cela a déjà été indiqué en amont, le candidat doit faire émerger une problématique : ouverte et questionnante, cette dernière sollicite l'élève dans l'élaboration d'une démarche par le biais d'une pratique réflexive. Elle constitue le fil conducteur de toute la séquence. Ce travail est nécessaire pour favoriser la construction des apprentissages qui seront mis en œuvre dans la séquence d'enseignement. Il s'agit pour le candidat de :

- définir et construire une problématique ;
- comprendre la modélisation de la structure logique d'une problématique ;
- établir une différence entre problème et question.

Certains candidats masquent l'absence de problématique et d'objectifs en insérant des copier-coller des programmes. A contrario, d'autres candidats ont démontré une véritable compréhension des programmes en citant de courts extraits et en explicitant le sens au regard des concepts choisis.

« Problématiser c'est donc rendre problématique. Mettre sous forme de questions ce qui auparavant, souvent dans le sens commun, est simplement affirmé. Clarifier les notions d'opinion et de doute philosophique ; mettre en cause des affirmations ; mettre en question ses préjugés ».³

Ressources pour l'accompagnement des programmes, recommandations :

Faire la différence entre problème et question ; construire des problématiques et problématiser.
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/62/4/16_RA16_C4_APLA_diffERENCE-_probleme-question_DM_625624.pdf

Précision des termes employés

La langue française est le premier outil dont le professeur dispose pour transmettre les savoirs. Il semble essentiel dans le cadre du concours, que son usage soit irréprochable. Les termes employés doivent être choisis à bon escient afin de porter clairement la pensée et le cheminement de celle-ci. Or le jury constate parfois un manque de maîtrise dans le choix et l'usage des éléments de langage, comme il s'étonne de la confusion trop fréquente encore entre «thématique» et «problématique», «notions» et «objectifs», «titre» et «incitation»... Ce niveau de recrutement suppose que le candidat soit en mesure de définir les mots qu'il utilise, tant il est vrai que l'emploi avisé du vocabulaire, qu'il soit spécifique à notre champ disciplinaire ou à celui de la didactique, constitue l'un des marqueurs de la qualité de l'enseignement dispensé. L'épreuve orale a ainsi révélé que certains candidats ne maîtrisaient pas les notions constitutives des arts plastiques (forme, espace, lumière, couleur, matière, geste, support, outil, temps).

Ressources pour l'accompagnement des programmes, recommandations :

Les éléments du langage plastique

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques_et_education_musicale/82/2/RA_C2C3_A_P_Lexique_Elements_du_langage_plastique-dm_613822.pdf

Du questionnement à la mise en oeuvre d'un dispositif d'apprentissage

La situation pédagogique

Rares sont les candidats qui ignorent quels sont les éléments structurants du cours d'arts plastiques sur les plans didactiques et pédagogiques. La plupart proposent des séquences où s'articulent un temps de pratique plastique avec un temps de prise de recul réflexif permettant de dégager du vocabulaire et des notions, un moment consacré à l'apport des références artistiques et définissent la place et la nature de l'évaluation dans la séquence. Mais il faut constater que trop de candidats ne parviennent pas à concevoir ce cadre didactique de manière opérante. Beaucoup présentent des dispositifs pédagogiques où l'occasion de favoriser les transferts d'apprentissage et l'acquisition de nouveaux savoirs sont implicites sans être efficaces.

Des questions peuvent aider le candidat dans sa préparation :

- Les champs de pratique sont-ils précisés : pratiques bidimensionnelles, pratiques tridimensionnelles, image fixe et animée, création artistique numérique?
- Les domaines artistiques sont-ils indiqués : peinture, sculpture, dessin, photographie...?
- Comment les compétences plasticiennes, théoriques et culturelles sont-elles travaillées dans la séquence ?
- Les modalités d'évaluation sont-elles formatives et pertinentes ?
- Quelles sont les stratégies développées dans la conduite de la séquence en termes de dispositif, de lieu, de matériel, de temps, d'organisation du travail ?
- Quelle place et quel temps sont consacrés aux références artistiques convoquées ?

³ Ressource Eduscol cycle 4 Faire la différence entre problème et question ; construire des problématiques, problématiser

- Comment sont déterminés les temps de verbalisation, leur contenu, leur sens et leurs modalités ?

Le candidat s'attachera à éviter :

- Les dispositifs modélisants, stéréotypés en trois temps contraints (pratique, verbalisation, apport culturel) sans qu'ait été opéré un lien avec les enjeux de la séquence ; un enseignement tourné vers des résultats normés, des performances standardisées fermées, où la place laissée à la recherche de l'élève est insuffisante. Ces formes traduisent bien souvent le caractère non questionnant de la situation d'apprentissage.
- Le cours d'arts plastiques réduit à une simple activité manuelle ou ne menant qu'à des savoir-faire technicistes, dont les enjeux en terme d'apprentissage, plastiques ou artistiques, sont impossibles à définir au-delà de la seule notion de maîtrise.
- Certains dispositifs trop ouverts, laissant aux élèves une telle liberté d'action qu'elle peut être paralysante. Dans ce cas, les formes et le contenu de l'évaluation révèlent également l'indétermination des objectifs d'apprentissage annoncés par le candidat.
- Des situations où l'élève suit pas à pas les recommandations du professeur, exécute une idée qui n'est pas la sienne. Dans un tel enseignement, l'attention est fixée sur le résultat, captée par le produit, et fort peu sollicitée pour l'exploration et la réflexion.

Place de l'élève

La place de l'élève est également à redéfinir, il n'a pas à jouer un rôle passif. La question essentielle à se poser est : qu'apprendra l'élève dans le dispositif que je lui propose ? Il doit être inscrit au centre des préoccupations. Dans le cadre du RAEP, cela suppose l'intégration de récits de moments vécus en classe, qui, s'ils sont particulièrement pertinents, éclairent le propos, facilitent la présentation des réactions d'élèves ou de leurs productions, et permettent au jury d'apprécier la profondeur de la connaissance des élèves par le candidat. Il s'agit de montrer comment ceux-ci explorent, se questionnent, comprennent, apprennent mais également selon quelles modalités l'enseignant interagit avec eux. L'élève doit prendre conscience de ce qui est découvert et compris, de ses compétences, de sa réflexion, de sa production. Il doit savoir ce qu'il a appris. Et il ne suffit pas de le dire mais de le faire comprendre au jury à travers la proposition de cours défendue.

Place particulière de l'évaluation

L'évaluation est un moment clé de la séquence à laquelle il convient d'accorder une place primordiale. Une séquence opérante est celle qui a déterminé lors de sa phase de construction ce qui allait être observé et évalué en référence à l'objectif qui lui a été assigné. Quelle soit formative, sommative, individuelle ou commune, elle fait partie de l'apprentissage de l'élève. Au travers de la conduite évaluative, l'élève observe, repère, analyse, dit, ce qu'il a compris, appris, retenu, développé.

L'évaluation n'est pas un temps distinct de la séquence, qui porterait sur des aspects différents de ce qui vient d'être travaillé. Elle prend appui sur les éléments fondamentaux de la discipline : la pratique exploratoire réflexive, la place judicieuse de l'évaluation dans la construction des savoirs, la place, le rôle de l'œuvre dans la séquence. L'évaluation permet au professeur de réguler la gestion et l'élaboration de sa séquence, et à l'élève, de mesurer ses acquis. Par conséquent, une séquence qui n'évoquerait pas l'évaluation, ou qui ne montrerait pas quelle place éminente elle lui accorde, demeurerait une séquence incomplète. Qu'elle soit formative ou sommative, chiffrée ou basée sur une échelle de référence et quelles que soient les modalités envisagées, l'évaluation est indispensable. Il est donc regrettable que certains dossiers restent imprécis ou muets sur celle-ci. La compréhension de chacune des formes (diagnostique, formative, sommative) témoigne de la capacité du candidat à construire une pédagogie différenciée et adaptée.

Le jury apprécie que soit précisée la manière dont les élèves sont invités à s'approprier les éléments d'évaluation. La formulation doit être soignée et articulée aux compétences. On ne peut pas se satisfaire de critères d'évaluation trop généraux, qui ne seraient pas en lien avec des objectifs d'apprentissage précis définis pour la séquence. Le jury observe encore trop souvent des évaluations avec des éléments observables inopérants tels que l'originalité, le soin ou la maîtrise technique. Les candidats sont encouragés à penser des évaluations en amont et à tisser des liens avec les apprentissages désirés, en rendant lisible l'articulation avec les compétences disciplinaires qui renvoient aux domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ils sont

également invités à éviter que ces évaluations ne prennent la forme d'un inventaire fastidieux d'items peu ou pas opérationnels.

L'auto-évaluation semble faire loi. Elle ne fait généralement pas sens et se présente trop souvent sous la forme de fiches passe-partout qui ne permettent pas de vérifier la compréhension de ce que l'élève a appris, repéré ou observé. Pourtant certains candidats ont proposé des fiches d'auto-évaluation pertinentes s'adossant à des modalités précises s'inscrivant dans le cadre du dispositif mis en place. L'élève pouvait ainsi se les approprier, comprendre le rôle de ce type d'exercice.

Dans ce cadre, il convient d'éviter :

- Les évaluations détachées des apprentissages travaillés.
- Des critères obsolètes et inopérants tels que : l'originalité, le soin... qui sont autant de critères difficilement appréciables si on se réfère à la diversité des profils d'élèves et peu révélateurs de l'acquisition de compétences...
- Des auto-évaluations dans lesquelles les élèves ne sont pas amenés à questionner leur pratique et qui conduisent étrangement à éluder la question de l'évaluation.
- La multiplication de supports s'ils ne se justifient pas.

Certains candidats mettent en lumière un système d'évaluation clair, pensé et précis, articulant compétences disciplinaires et socle commun. Il est important de présenter le système d'évaluation, afin de l'argumenter : pourquoi ce système? Quelles plus-values? Quelle gestion concrète?

On attend donc du candidat qu'il puisse présenter lors de son exposé :

- Des items en nombre limité et pertinents, articulés aux compétences, au regard des enjeux de la séquence ;
- Les conditions de l'évaluation, la fréquence, le temps qui lui est consacré ;
- Les modalités ; notée ou par degrés d'acquisition ;
- Les supports utilisés ;
- Les apports de l'évaluation, les éventuelles remédiations qui en découlent.

Ressources pour l'accompagnement des programmes, recommandations :

La dynamique des compétences dans l'enseignement des arts plastiques aux cycles 2 et 3.

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques_et_education_musicale/43/5/3_RA_C2_C3_Dynamique-competences-arts-plastiques_570435.pdf

cycle 4 : l'évaluation en arts plastiques.

<http://eduscol.education.fr/cid111694/ressources-d-accompagnement-arts-plastiques-c4-evaluation.html>

cycle 3 : l'évaluation en arts plastiques.

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques_et_education_musicale/81/2/EV16_C3_EART_APLA_eval-dm_613812.pdf

La pratique

Très (trop) souvent la pratique des élèves n'apporte rien à ce qui est visé ; tout était dit, noté au tableau par l'enseignant et recopié dans un cahier par les élèves. Pourquoi ?

Quelle est la place de la pratique ? Le candidat doit s'interroger sur le dispositif mis en place quant au rôle et au temps qu'il accorde à l'effectuation. Comment éviter que la pratique ne devienne une simple illustration de l'objectif du cours ? L'incitation, comme son nom l'indique, incite l'élève à se questionner, à explorer, à réfléchir. La plupart des dossiers proposent une incitation sous forme verbale, parfois réduite à un titre, qui n'engage pas véritablement d'interrogation. L'incitation doit servir de déclencheur à la mise en activité, à la réflexion, à l'envie et au plaisir de pratiquer de l'élève. Par le décalage qu'elle introduit (usage poétique ou onirique de la langue; objets ou situations énigmatiques...), elle ménage un pont cognitif entre le verbal et le non-verbal, entre l'intelligible et le sensible. Son rôle est donc à reconsidérer.

Ressources pour l'accompagnement des programmes, recommandation :
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques_et_education_musicale/43/9/5_RA_C2_C3_Projet-eleve_-AP-C3_570439.pdf

Oeuvres de référence

Les références convoquées doivent être articulées à la situation pédagogique présentée. Le jury conseille au candidat de ne pas hésiter à exposer de manière synthétique les grands enjeux plastiques et artistiques des œuvres qui ont à un moment de la construction de la séquence permis d'en définir le cadre notionnel et la problématique. Il est également souhaitable que chaque candidat approfondisse sa connaissance des œuvres. En effet, quelques dossiers du RAEP montrent des approximations difficilement acceptables quant aux œuvres choisies. Outre ce qu'elles révèlent de la non-maîtrise disciplinaire, ces faiblesses engagent alors les élèves dans une compréhension erronée de ce qui leur est présenté.

Par ailleurs, les références choisies sont la plupart du temps trop nombreuses ou au contraire insuffisantes et paraissent plaquées dans la séquence. Souvent simplement citées, elles sont considérées alors comme des illustrations sans qu'aucun sens ne soit donné à leur présentation. Les dispositifs appréciés sont ceux qui, a contrario, convoquent des références pertinentes, qui s'articulent aux questions artistiques afin qu'elles nourrissent les apprentissages de l'élève.

Les références doivent aussi être choisies en anticipant la réaction des élèves. Elles contribuent au développement des compétences : « s'exprimer, analyser sa pratique, celle de ses pairs ; établir une relation avec celle des artistes, s'ouvrir à l'altérité » et « se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art ». Dans cette perspective, on attend d'une situation pédagogique qu'elle permette différentes approches de l'œuvre présentée : de la simple observation à l'analyse la plus construite. La fonction de la référence est de « *comprendre la singularité plastique de l'œuvre, (à) d'en saisir les éléments formels et les intentions, (à) de les nommer et les situer dans le champ artistique et dans le champ historique. Mais au-delà, l'analyse de l'œuvre doit être étroitement liée à la recherche que l'élève engage dans la pratique, notamment lorsqu'il réfléchit à son propre travail pour le situer dans le champ artistique*⁴ ». Autrement dit, la référence intervient également pour nourrir la réflexion et la recherche plastiques, donc en cours de travail. Sa présentation peut prendre une dimension collective ou plus individuelle.

Les jurys ont apprécié les candidats qui ont su rattacher leur choix de références à des expositions, des lieux culturels, des événements artistiques. Ce faisant, certains ont ainsi pu intégrer au fil de leur séquence un lien avec le PEAC (Parcours d'éducation artistique et culturel) fort judicieux.

Le candidat devra s'attacher lors de la présentation de sa séquence à :

- Convoquer des références en ayant une connaissance précise du titre, de l'artiste et de l'époque ;
- Choisir avec pertinence des références, qui ne font pas qu'illustrer la question artistique travaillée, mais qui la réactivent, en donnant une lecture différente suscitant ainsi curiosité et réflexion chez l'élève ;
- Choisir la place de la référence lors du déroulement de la séquence, en évitant notamment un positionnement artificiel ou systématique en fin de séquence ;
- définir les modalités de rencontre avec l'œuvre ou sa reproduction ;
- préciser les échanges qui seront en jeu lors de cette rencontre avec l'œuvre ou sa reproduction.

Ressources pour l'accompagnement des programmes, recommandations :

Qu'apporte l'analyse d'œuvre à l'élève en arts plastiques, à quoi lui sert-elle ?
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/30/3/15_RA_C4_AP_Qu_apporte_l_analyse_d_oeuvre_DM_567303.pdf

⁴ Qu'apporte l'analyse d'œuvre à l'élève en arts plastiques, à quoi lui sert-elle ? ressources d'accompagnement pour les programmes, arts plastiques, cycle 4
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/30/3/15_RA_C4_AP_Qu_apporte_l_analyse_d_oeuvre_DM_567303.pdf

La rencontre avec les œuvres dans la formation de l'élève. Oser explorer, interroger, rechercher, questionner,... devenir explorateur d'art
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques_et_education_musicale/37/6/New_15_RA_C2_C3_Rencontre_avec_les_oeuvres_AP_C3-dm_613376.pdf

Partenariat

Mener une réflexion et poser un regard critique sur un projet croisant plusieurs intervenants est l'occasion pour le candidat de manifester sa compréhension des enjeux d'un parcours d'éducation artistique et culturelle. Quelques dossiers relatent une séquence en lien avec un dispositif partenarial. Il importe de pouvoir identifier la part prise par chacun des intervenants, celle accordée à l'élève dans une démarche de projet, et de mettre en évidence les apports de ce partenariat en termes d'apprentissages, de pratique et de rencontres (d'œuvres, d'artistes ou de lieux de culture). Par ailleurs, les choix et les apports pédagogiques doivent être clairement établis (quel support, quelle organisation, quelle évaluation ?) en veillant à construire ces actions dans une articulation constante avec le programme et la didactique des arts plastiques.

Une circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013, précise les principes et les modalités du Parcours d'Education Artistique et Culturelle. Un arrêté du 7 juillet 2015 en fixe les objectifs de formation ainsi que les repères de progression.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

Ressources d'accompagnement des programmes, recommandations :

Contribution des enseignements au Parcours d'Education Artistique et Culturelle

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques_et_education_musicale/24/5/RA16_C2_C3_AP_EM_faire_eprouver_reflechir_743245.pdf

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.

<http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

TEXTES OFFICIELS DE RÉFÉRENCE (SELECTION)

- **Organisation des enseignements au collège**

BO n°27 du 2 juillet 2015 «Enseignements au collège. Organisation».
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913

BO n°22 du 22 juin 2017 « Enseignements au collège. Organisation des enseignements : modification. »
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?preview=1&cid_bo=117828&unsecure=1

- **Programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège**

BO spécial du 26 novembre 2015

Annexe 2 : cycle de consolidation (cycle 3)
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94708

Annexe 3 : cycle des approfondissements (cycle 4)
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94717

- **Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**

BO n° 30 du 25 juillet 2013
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

- **Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)**

Circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013 :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

Arrêté du 7 juillet 2015 :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

Circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents :
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=118371

RESSOURCES D'ACCOMPAGNEMENT DES PROGRAMMES, DISPONIBLES SUR LE SITE EDUSCOL

pour le cycle 3
<http://eduscol.education.fr/cid99287/ressources-d-accompagnement-enseignements-artistiques-aux-cycles-2-et-3.html>

pour le cycle 4
<http://eduscol.education.fr/cid99284/ressources-accompagnement-arts-plastiques.html>

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Remarque : la bibliographie proposée comporte des références d'ouvrages qui participent prioritairement de la culture disciplinaire (construction d'une didactique des arts plastiques, connaissance du champ de référence). Elle ne peut ignorer, toutefois, les registres connexes qui nourrissent les pratiques de classe (pédagogie générale ou appliquée, réflexion sur la production artistique, connaissance du public scolaire, compréhension du numérique, etc.).

Certaines sont datées et leur persistance dans la liste témoigne de leur caractère fondateur comme d'une mémoire de la discipline sans laquelle on ne saurait comprendre et bâtir un enseignement fécond.

Le candidat attentif à sa préparation veillera à se saisir des B.O., à étudier un par un (et dans leurs interactions) les champs spécifiques ou voisins des arts visuels (photographie, architecture, design, cinéma, danse, théâtre, etc.), à s'intéresser au droit (des images par exemple), à la communication, aux techniques, aux sciences (muséographie, esthétique, sémiologie, psychologie, sociologie, etc.), et à puiser aussi fréquemment que possible dans l'actualité des domaines susmentionnés (expositions, articles, revues, etc.).

ALBERS Joseph, *L'interaction des couleurs*, Bibliothèque Hazan, 2008 et 2013.

ARASSE Daniel, *On n'y voit rien*, Paris, Denoël, 2000.

ARDOINO Jacques, *Les avatars de l'Education: problématiques et notions en devenir*. PUF, 2000.

ARDOUIN Isabelle, *L'éducation artistique à l'école*, ESF, coll. Pratiques et enjeux pédagogiques, 1997.

ATKINS Robert, *Petit lexique de l'art contemporain*, éd. Abbeville, Paris, 1996.

ATKINS Robert, *Petit lexique de l'Art moderne*, éd Abbeville, Paris, 1994

BAUDRILLARD Jean, *Le système des objets*, tel, éd. Gallimard, 1968.

BENHAMMOU Françoise, *L'économie de la culture*, Repères, éd. La Découverte, 2008.

BILLAUD Jean, *L'Homme et la culture, Racines et perspectives*, Chroniques sociales, 1996.

BONAFoux Pascal et DANÉTIS Daniel (dir.), *Critique et enseignement artistique : des discours aux pratiques*, Série Références, L'Harmattan, Paris, 1997.

BOSSEUR Jean-Yves, *Vocabulaire des arts plastiques du XXème siècle*, Minerve, 1998. BOURDIEU Pierre, *Sociologie de la perception esthétique - Les sciences humaines et l'œuvre d'art*, éditions de la Connaissance, Bruxelles, 1969.

BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, éditions de Minuit, 1980.

BOURDIEU Pierre, *Penser l'art à l'école*, Actes sud, 2001.

BOUTHORS Mathilde, « L'enseignement des arts plastiques. Évolution des pratiques et de la recherche, *Perspectives documentaires en éducation*, N°14, Paris, INRP, 1988.

BROOK Timothy, *Le chapeau de Vermeer, Le XVIIe siècle à l'aube de la mondialisation*, petite bibliothèque Payot, 2012.

BRAUNSTEIN Florence et PEPIN Jean-François, *1 kilo de culture générale*, PUF, 2014. 36

MÈREDIEU Florence de, *Arts et nouvelles technologies*, Paris, Larousse, 2003.

MÉRIEU Philippe, *Apprendre... oui, mais comment ?*, Paris, ESF, 1987.

- MÉRIEU Philippe, *La pédagogie entre le dire et le faire*, ESF, coll. Pédagogies, Paris, 1995.
- MICHAUD Bernard, *Enseigner des problèmes ?*, conférence prononcée lors du stage de didactique des arts plastiques, Sèvres, décembre 1990.
- MICHAUD Yves, *Enseigner l'art ? Analyses et réflexions sur les écoles d'art*, éd. J. Chambon, 1993.
- MICHAUD Yves, *La crise de l'art contemporain*, Paris, PUF, 1997.
- MICHAUD Yves, *Critères esthétiques et jugement de goût*, éd. J. Chambon, coll. Rayon art, Nîmes, 1999.
- MIDAL Alexandra, *Design, introduction à l'histoire d'une discipline*, Pocket Agora, 2009.
- MIGNOT Claude, *Grammaire des immeubles parisiens*, Parigramme, 2013.
- MONNIER Gérard, *Des Beaux-arts aux arts plastiques, une histoire sociale de l'art*, La Manufacture, 1991.
- MORA Gilles, *Petit lexique de la photographie*, éd. Abbeville, Paris, 1998.
- MORIN Edgar, *Enseigner à vivre*, éd. Actes Sud, Arles, 2014.
- MOTRÉ Michel, *Enseigner les arts plastiques*, Cahiers pédagogiques, N°294, mai 1991.
- OZOUF Mona, *Composition française*, NRF, Gallimard, 2009.
- PASTOUREAU Michel et SIMONNET Dominique, *Le petit livre des couleurs*, Histoire, Points, 2005.
- PÉLISSIER Gilbert, *Arts plastiques : que l'école est belle ou petit plaidoyer pour un certain flou*, Communic'actions, Rectorat de Paris, 1991.
- PÉLISSIER Gilbert, *Le profil des enseignants d'arts plastiques*, rapport d'étude, 1993-1994, MEN, 1995.
- PEPIN Charles, *Quand la beauté nous sauve*, Poche Marabout, 2014.
- PERRENOUD Philippe, *L'évaluation des élèves. De la fabrication de l'excellence à la régulation des apprentissages*, Bruxelles, De Boeck, 1998.
- PERETTI André de (dir.), *Recueil d'instruments et de processus d'évaluation formative*, Paris, INRP, 1980.
- PEUGNY Camille, *Le destin au berceau, inégalités et reproduction sociale*, La république des idées, Seuil, 2013.
- POSTIC Marcel et DE KETELE Jean-Marie, *Observer les situations éducatives*, PUF, Paris, 1988.
- PROST Antoine, *Éloge des pédagogues*, Paris, Seuil, 1990.
- PIRE Jean-Miguel (HCEAC), *L'art à l'école, réconcilier le sensé et le sensible*, La documentation française, 2012,
- REBOUL, *Qu'est-ce qu'apprendre ?*, PUF L'éducateur, 1997,
- REMY Vincent, *Un prof a changé ma vie*, la librairie Vuibert, 2014,
- REY Bernard, *Les compétences transversales en question*, ESF, Paris, 1996.
- RIEMSCHNEIDER Burkhard, GROSENICK Uta, *L'art d'aujourd'hui*, Taschen, coll. Icons, 2001.

ROUX Claude, *L'enseignement de l'art : la formation d'une discipline*, éd. J. Chambon, Nîmes, 1999.

RUSH Michael, *Les nouveaux médias dans l'art*, Editions Thames & Hudson, 2000,

SAIËT Pierre, *L'imprévisibilité du visible*, séminaire du 28 Mars 2012, www.pedagogie.ac-nantes.fr

SANDORI Paul, *Petite logique des forces*, Sciences, Points, 1983.

SCHERER Eric, *La révolution numérique, glossaire*, ed. Dalloz, 2009,

SERRE Michel, *Petite poucette*, Manifestes Le Pommier, Ed. de Noyelles, 2013,

SIXOU Christian, *Les grandes dates de la photographie*, VM éditions, 2000.

SOREL Malika, *La puzzle de l'intégration*, Mille et une nuits, 2010.

SOURIAU Etienne, *Vocabulaire d'esthétique*, PUF, 2010.

STERCKX Pierre, *les plus beaux textes de l'histoire de l'art*, Beaux-arts éditions, 2009,

SUDJIC Deyan, *Le langage des objets*, Pyramyd, 2012.

TISSERON Serge, *Le mystère de la chambre claire, photographie et inconscient*, Champs Flammarion, 1999.

VECCHI Gérard de, *Aider les élèves à apprendre*, Paris, Hachette, 1992.

WITTKOWER Rudolf, *Qu'est-ce que la sculpture ?*, traduction de Béatrice Bonne, Macula, Paris, 1995.

WÖLFFLIN Heinrich, *Principes fondamentaux de l'Histoire de l'art*, Idées/arts, Gallimard, 1966.

REVUES, COLLOQUES, utilitaires,

Les professeurs de collège, Livre bleu, Les fondamentaux, SCEREN / CNDP-CRDP *Le livre bleu du chef d'établissement*, SCEREN / CNDP-CRDP

Arts plastiques au collège : Enseignement en situation d'autonomie, Ministère de l'Éducation nationale, 1987 / Lyon, CRDP, 1988

Éducation et pédagogies, Sèvres, CIEP, N°16, 1992

Images numériques, N°47/48, Dossiers de l'ingénierie éducative, Scérén CNDP, 2004.

L'art à l'école, numéro spécial Beaux-arts magazine, octobre 2001, CNDP réseau, Ministère de l'Éducation Nationale

L'artistique ; Arts plastiques, art et enseignement, (Colloque de Saint Denis, mars 1994), CRDP de Créteil,

L'art, pour quoi faire ? à l'école, dans nos vies, une étincelle, éd. Autrement, N°195, 2002. *L'évaluation des élèves*, Revue internationale d'éducation, Sèvres, N° 11, septembre 1996.

L'enfant vers l'art, éd. Autrement, N°139, Paris, 1993.

Les enseignements et les pratiques artistiques, rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale, La documentation française, 1995.

Pratiques et arts plastiques. Du champ artistique à l'enseignement, (Actes de l'université d'été août 1997),
Rennes, PUR, 1998.

Situations d'enseignement en arts plastiques en classe de 3ème, pratiques et effets, INRP –
didactique des disciplines, rapport de recherche, 1990, n°5.

EXEMPLE DE SUJET / 1

CAPES INTERNE D'ARTS PLASTIQUES

Session 2017

ADMISSION

Épreuve orale professionnelle

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum

(Exposé du candidat : 30 minutes ; entretien avec le jury : 30 minutes)

Coefficient 2

Le candidat compose à partir d'un dossier comprenant :

- **une question appuyée sur un point du programme**
- **des documents visuels et textuels permettant de nourrir la réflexion.**

1. Question :

Vous concevrez une séquence d'enseignement pour la dernière année du cycle 3, à partir du point de programme suivant :

‘‘ Les fabrications et la relation entre l'objet et l'espace

L'invention, la fabrication, les détournements, les mises en scène des objets : création d'objets, intervention sur des objets, leur transformation ou manipulation à des fins narratives, symboliques ou poétiques ; la prise en compte des statuts de l'objet (artistique, symbolique, utilitaire, de communication) ; la relation entre forme et fonction.’’

*Extrait du programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 3).
Arrêté du 9-11-2015, publié au J.O. du 24-11-2015 et au BOEN spécial n°11 du 26 novembre 2015*

L'analyse de tout ou partie des documents visuels et textuels proposés ci-après viendra nourrir cette réflexion.

Afin d'éclairer le jury sur vos choix pédagogiques et votre connaissance du cadre réglementaire, vous préciserez notamment :

- les acquis préalables des élèves, à prendre en compte pour concevoir cette séquence
- les connaissances et les compétences à faire acquérir, en référence aux programmes du cycle 3, dans leur contribution au Socle commun de

- connaissances, de compétences et de culture
- la nature du dispositif d'enseignement proposé, ainsi que les modalités d'apprentissage et d'évaluation
 - l'inscription de cette séquence dans le temps long du cycle 3

2. Documents visuels et/ou textuels :

Document 1 : *Chaise*, chaise, bois peint et incrusté d'ivoire, lanières de cuir, Nouvel Empire (vers 1550 - vers 1069 av. J.-C.), 91 x 47,5 x 59 cm. Collection du musée du Louvre, départements des antiquités égyptiennes, Paris.
(Document extrait du site du musée du Louvre : www.louvre.fr)

Document 2 :

Ai WEIWEI, *Reframe* (recadrer), 2016, 22 canots oranges. Installation au Palazzo Strozzi, Florence, photo :

(document extrait du site du Palazzo Strozzi :

<http://www.palazzostrozzi.org/mostre/aiweiwei/?lang=en>)

Document 3 :

« Si le Bauhaus demeure essentiel, c'est peut-être en premier lieu grâce au décloisonnement disciplinaire qu'il a opéré et à la porosité qu'il a insufflée entre les différentes catégories d'objets. Aujourd'hui, beaucoup d'artistes prêtent, sans hésiter, une fonction utilitaire à leurs productions, modifiant ainsi profondément la relation à l'art. Certaines œuvres relèvent de l'application des valeurs d'usage, non sans une belle ambiguïté ; d'autres, du détournement d'objets usuels du quotidien dont le caractère utilitaire est annihilé ou auxquels une forme de vie surréelle est insufflée. »

Maire-Sophie CARRON DE LA CARRIERE, *L'esprit des formes*, in *L'esprit du Bauhaus*, 2016

(document extrait du site du musée des arts décoratifs de Paris :

<http://www.lesartsdecoratifs.fr/francais/musees/musee-des-arts-decoratifs/actualites/expositions-en-cours/design/l-esprit-du-bauhaus/>)



Document 1



Document 2

EXEMPLE DE SUJET / 2

CAPES INTERNE D'ARTS PLASTIQUES

Session 2017

ADMISSION

Épreuve orale professionnelle

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum

(Exposé du candidat : 30 minutes ; entretien avec le jury : 30 minutes)

Coefficient 2

Le candidat compose à partir d'un dossier comprenant :

- **une question appuyée sur un point du programme**
- **des documents visuels et textuels permettant de nourrir la réflexion.**

1. Question :

Vous concevrez une séquence d'enseignement en cycle 4, en indiquant le niveau de classe choisi, à partir du point de programme suivant :

“ L'œuvre, l'espace, l'auteur, le spectateur

- **L'expérience sensible de l'espace de l'œuvre :** les rapports entre l'espace perçu, ressenti et l'espace représenté ou construit ; l'espace et le temps comme matériaux de l'œuvre, la mobilisation des sens ; le point de vue de l'auteur et du spectateur dans ses relations à l'espace, au temps de l'œuvre, à l'inscription de son corps dans la relation à l'œuvre ou dans l'œuvre. “

*Extrait du programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4).
Arrêté du 9-11-2015, publié au J.O. du 24-11-2015 et au BOEN spécial n°11 du 26 novembre 2015*

L'analyse de tout ou partie des documents visuels et textuels proposés ci-après viendra nourrir cette réflexion.

Afin d'éclairer le jury sur vos choix pédagogiques et votre connaissance du cadre réglementaire, vous préciserez notamment :

- les acquis préalables des élèves, à prendre en compte pour concevoir cette séquence
- les connaissances et les compétences à faire acquérir, en référence aux programmes du cycle 4, dans leur contribution au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- la nature du dispositif d'enseignement proposé, ainsi que les modalités d'apprentissage et d'évaluation
- l'inscription de cette séquence dans le temps long du cycle 4

2. Documents visuels et textuels :

Document 1 : Willy DORNER, série *Bodies in Urban spaces*, 2009, Performance, Photographie de Lisa Rastl. Londres, Angleterre.

(Document extrait du site <http://www.woblog.fr/posts/117/BODIES-IN-URBAN-SPACES.html>)

Document 2 : MICHEL-ANGE (Michelangelo Buonarotti), *Asa et ses parents entre le prophète Daniel et la Sybille de Cumès* (détail), 1508-1512, fresque du plafond de la Chapelle Sixtine, Vatican, Rome, Italie.

(Document extrait du site <http://fr.wahooart.com/A55A04/w.nsf/O/BRUE-8EWLSH>)

Document 3 :

« Je voulais remplir les espaces avec des corps. C'était ça l'idée de départ. Parce que le corps, c'est notre unité de mesure par rapport à l'espace ... Remplir les interstices, c'était une manière de remesurer l'architecture ».

(Document extrait du documentaire ; Willy DORNER, *Urban art-vision*, Arte, émission Tracks, 2008)



Document 1



Document 2